AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0315
FR0000030827-FS0103

2 février 2018

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IGE+XAO

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 1 février 2018, la société par actions simplifiée Schneider Electric Industries[1] (35 rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison) a déclaré avoir franchi directement et indirectement, en hausse, le 30 janvier 2018, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50% du capital et des droits de vote et de 2/3 du capital de la société IGE+XAO et détenir directement et indirectement 1 007 625 actions représentant 882 194 droits de vote, soit 70,57% du capital et 61,44% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Schneider Electric Industries (détention effective)	882 194	61,79	882 194	61,44
Schneider Electric Industries (détention par assimilation[3])	125 431	8,78	-	-
Total	**1 007 625**	**70,57**	**882 194**	**61,44**

Ce franchissement de seuils résulte d'acquisition d'actions dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par la société Schneider Electric Industries visant les actions de la société IGE+XAO[4].

2. La déclaration d'intention figure dans la note d'information établie par le déclarant dans le cadre de l'offre publique visant les actions IGE+XAO[5].

———

[1] Contrôlée par Schneider Electric SE.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 427 800 actions représentant au plus 1 435 827 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Détention par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 2° du code de commerce.
[4] Cf. notamment 218C0224 du 25 janvier 2018.
[5] Cf. notamment 217C2900 du 12 décembre 2017.